

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY 64071-E / 64072-J
Titre long	Séminaire : psychologie cognitive et neuropsychologie 1 & 2
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Automne 2024 – Hiver 2025
Horaire	Jeudi 15 :00-17 :00 --- parfois le vendredi pour les conférences NeuroQAM ** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral
Mode de formation	En présentiel
Site StudiUM	Oui
Description courte et préalables disponibles ici : https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/	

Personne enseignante

Nom et titre	Vanessa Hadid, Chargée de cours
Coordonnées	vanessa.hadid@umontreal.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement

Nom	Léa St-Gelais
Coordonnées	lea.st-gelais@umontreal.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous

Plan de cours

▶ Apprentissages visés

Objectifs généraux

Le but du cours est de mettre en évidence les avancées de chercheurs actuels qui travaillent sur des thématiques portant sur la neuropsychologie et les neurosciences.

Objectifs spécifiques

Les objectifs d'apprentissage sont d'explorer plusieurs sphères de la recherche et d'être exposé à plusieurs thématiques et méthodologies qui permettent de mieux comprendre les avancées en neuropsychologie et neurosciences.

Compétences développées

Développer des compétences théoriques, méthodologiques, de compréhension, de synthèse et de rédaction qui se feront à travers l'écoute des conférenciers et la rédaction d'un travail portant sur une des thématiques présentées en classe.

Méthodes pédagogiques utilisées

Séminaires.

Plan de cours

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2024-09-05	Présentation du plan de cours et des méthodes d'évaluation	Plan de cours	
Cours 2 2024-09-12		Séminaire	
Cours 3 2024-09-19		Séminaire	
Cours 4 2024-09-27		Séminaire le vendredi – Conférence de NeuroQAM à l'UQAM	
Cours 5 2024-10-03		Séminaire	
Cours 6 2024-10-10		Séminaire	
Cours 7 2024-10-17	Pas de cours	Assemblée départementale	
Cours 8 2024-10-24	Pas de cours	Semaine de lecture	
Cours 9 2024-10-31		Séminaire	
Cours 10 2024-11-07		Séminaire	
Cours 11 2024-11-14		Séminaire	
Cours 12		Séminaire	

Plan de cours

2024-11-21		
Cours 13		Séminaire le vendredi –
2024-11-29		Conférence de NeuroQAM à l’UQAM
Cours 14	Pas de cours	Assemblée départementale
2024-12-05		
Cours 15		Séminaire/Semaine examens
2024-12-12		
Cours 16		Séminaire/Semaine examens
2024-12-19		
Cours 17	Pas de cours	Congé
2024-12-26		
Cours 18	Pas de cours	Congé
2025-01-02		
Cours 19		Séminaire
2025-01-09		
Cours 20		Séminaire
2025-01-16		
Cours 21		Séminaire
2025-01-23		
Cours 22		Séminaire le vendredi –
2025-01-31		Conférence de NeuroQAM à l’UQAM
Cours 23	Pas de cours	Assemblée départementale
2025-02-06		
Cours 24		Séminaire
2025-02-13		

Plan de cours

Cours 25 2025-02-20		Séminaire
Cours 26 2025-02-28		Séminaire le vendredi – Conférence de NeuroQAM à l’UQAM
Cours 27 2025-03-06	Pas de cours	Semaine de lecture
Cours 28 2025-03-13		Séminaire
Cours 29 2025-03-20		Séminaire
Cours 30 2025-03-28		Séminaire le vendredi – Conférence de NeuroQAM à l’UQAM
Cours 31 2025-04-03		Séminaire
Cours 32 2025-04-10		Séminaire
Cours 33 2025-04-17	Pas de cours	Semaine examens
Cours 34 2025-04-25	Cours facultatif	Semaine examens - Séminaire le vendredi -- Conférence de NeuroQAM à l’UQAM

* Le 27 septembre et le 14 octobre sont des jours fériés.

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Participation	Présence et participation aux séminaires	Voir prochaine section	50%
Remise de travail en ligne	Travail final (voir grille de correction)	26-04-2025	50%

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôt des travaux

1. Participation : 50% de la note finale. Les étudiants sont tenus d'assister à tous les séminaires du cours et doivent absolument signer la feuille de présence à la fin de chaque conférence. Si vous oubliez de signer la feuille, cela équivaut à être absent. En aucun cas, il ne sera pas possible d'ajouter votre nom par la suite. Notez que seuls les étudiants présents à la conférence peuvent signer la feuille de présence. Tout acte de tricherie (signer la feuille pour un autre étudiant ou la signer sans avoir été présent à la conférence) entraînera les sanctions départementales appropriées. En cas d'absence à un séminaire pour une raison familiale ou médicale, la procédure départementale d'absence à un examen devra être effectuée (voir directives du département). Les absences pour des motifs scientifiques (p.ex., participation à un congrès) seront aussi excusées avec l'approbation des auxiliaires et de la responsable (Anne Gallagher) du cours sous présentation d'une pièce justificative de son superviseur. Idéalement, dans le cas d'une absence justifiée, l'étudiant doit les en aviser préalablement ou au plus tard 7 jours suivant l'absence. La participation aux conférences est pondérée et évaluée par une règle de 3 (participation totale de l'étudiant sur le nombre de conférences durant l'année x100). Toute absence non justifiée entraînera donc une pénalité au pro rata de sa participation totale. Les étudiants ne sont pas évalués sur les questions posées lors des conférences, mais la participation est fortement encouragée tout au long de l'année. Des points supplémentaires pourraient être accordés aux étudiants qui participent activement. Pour ceux qui seraient moins à l'aise de poser des questions, sachez qu'il est possible de poursuivre les discussions avec les chercheurs après les conférences. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une chance en or d'écouter des chercheurs de renom et de différents milieux universitaires afin d'élargir vos connaissances sur les différents champs de recherche.

2. Travail final : 50% de la note finale. Un manuscrit de 20 pages rédigé en français (ou en anglais avec l'approbation du professeur) à double interligne, excluant la page de présentation, la table des matières et les références. Les tableaux et figures (non obligatoires) doivent être mis en annexe et ne seront pas non plus comptabilisés dans le nombre de pages. Le travail doit prendre la forme d'une revue de la littérature portant sur un sujet discuté dans une ou plusieurs conférences sélectionnées et ne doit pas être un résumé d'une ou de plusieurs conférences. Un format de travail différent peut également être accepté sous réserve obligatoire de l'approbation des auxiliaires du cours. Le but du travail est de vous permettre d'entamer la rédaction d'un manuscrit qui aura le potentiel d'être soumis en vue d'une publication dans une revue scientifique après la fin du cours. N'hésitez pas à demander des conseils/recommandations aux auxiliaires une fois votre plan de travail rédigé, cela est fortement recommandé. Les étudiants sont tenus de respecter l'APA 7e édition et d'utiliser la police de caractère Times New Roman, taille 12 points, marges de 2,54 cm (ou 1 pouce) en haut, en bas et sur les côtés de la page. De plus, le respect des sources et des citations est primordial dans un contexte scientifique et d'études supérieures comme le vôtre. À défaut de se conformer à ces spécifications, la note sera réduite (voir la grille de correction ci-bas). Le

Plan de cours

travail doit être déposé sur StudiUM au plus tard le 26 avril 2025 à 23h59. Suivant la date de remise prescrite, la note de tout travail dont le retard n'est pas justifié d'un motif accepté par le département sera soumise à une pénalité, tel que prescrit par les directives départementales (voir règles départementales). Il est recommandé d'y réfléchir et d'aborder ce travail vers la fin des examens intra de la session d'hiver, au plus tard.

Matériel autorisé aux examens N/A

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents	Aucun
Ouvrages en réserve à la bibliothèque	Aucun
Équipement (matériel)	Aucun

Ressources complémentaires

Documents	Aucun
Sites Internet	Documentation du cours : https://studium.umontreal.ca Calendrier des conférences : https://www.lecerebrum.ca
Guides	Aucun
Autres	Aucun

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à un examen La personne étudiante qui s'absente à un examen/quiz doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro.

Si le motif est jugé valable, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande à **l'intérieur des cinq jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une pénalité. Cette pénalité consiste en la soustraction d'un nombre de points correspondant à 3% de la note maximale possible par jour de calendrier. Par exemple, deux jours de retard entraînent le retrait de 6 points si la note maximale est de 100; cinq jours de retard entraînent le retrait de 7,5 points si la note maximale est de 50. Un retard de plus de cinq jours de calendrier entraîne une note de zéro (0) pour le travail.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(es) à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée si de nombreuses fautes de syntaxe et/ou d'orthographe sont soulevées.

Seuil de réussite exigé **Barème littéral** : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Plan de cours

Dates importantes

Modification de l'inscription 2024-09-18

Date limite d'abandon 2024-11-08

Évaluation de l'enseignement Vous recevrez un courriel à cet effet avant l'examen final. Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)

Mesures

d'accommodement

- **SESH (accorder des accommodements)** : <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/mesures-accommodement/rendez-vous-personne-situation-handicap>
- **SAFIRE (gestion des examens)** : <https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SESH, il est de la responsabilité de la personne étudiante de faire sa demande pour l'application des accommodements pour les examens auprès du SAFIRE. Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE.** Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives

Tout retard entrainera le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours. L'étudiant(e) est alors responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné.

Plan de cours

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français <https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca/services>

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Tout sur le plagiat <http://integrite.umontreal.ca/>

Respect

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

Bureau du respect de la personne <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Grille de conversion des notes

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

Standardisation des notes au premier cycle

Au premier cycle, dans les cours comptant au moins 30 étudiants, la moyenne finale de groupe doit se situer entre 65% (2,30 ou C+) et 79% (3,65 ou B+) inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué. Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause.

Barème Succès ou Échec (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.